

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2026 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la présidence, de Didier ROUX, maire.

Présents : Sophie BALIGAND – Serge BERTILLOT – Maël COPAIN – Maxime DURY – Thibaut DURY - Didier FENEON –Magali MATHIEU – Brigitte PERNETTE –Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX – Caroline BOISSELET – Lionel BONNOT.

Secrétaire de séance : Thibaut DURY

Procurations : Mylène TEYSSIER à Magali MATHIEU

Date de convocation : Lundi 18 mai 2026

Date affichage : Mardi 19 mai 2026

#### Délibérations :

#### 1/ Désignation des représentants à Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Délibération no 31-2026 : Le conseil communautaire du 27 avril 2026 a procédé à la création de la CLECT et a acté de sa composition :

- 44 titulaires et 44 suppléants
- 9 membres du bureau représentant le conseil communautaire.

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

Il est proposé de désigner Didier Roux comme titulaire et Didier Feneon comme suppléant.

**11 Voix pour**

#### 2/ Participation financière annuelle des familles pour le bus scolaire communal :

Délibération no 32-2026 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune.

Pour l'année scolaire en cours, 14 familles ont bénéficié de ce transport pour 21 enfants.

Il informe que la participation demandée par famille était de :

\* pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 : 55 euros.

\* pour l'année scolaire 2025/2026 : 60 euros.

Le Conseil Municipal, décide pour l'année scolaire 2026/2027 de fixer le montant de la participation annuelle à 60 euros par famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

**11 voix pour**

#### 3/ Tarifs des différentes garderies pour l'année scolaire 2026/2027 :

Délibération no 33-2026 : Le Maire, Didier ROUX, donne au conseil municipal le tarif de la garderie périscolaire :  
7h15 à 8h15 : garderie périscolaire : 1.30 euros la demi-heure pour les enfants n'arrivant pas par le bus scolaire communal.

8h15 à 8h40 : gratuite

16h20 à 17h00 : gratuite

17h00 à 18h30 : garderie périscolaire : 1.30 euros la demi-heure pour les enfants ne prenant pas le bus scolaire communal.

Toute demi-heure commencée est due. La moyenne mensuelle de fréquentation est de 135 heures.

Le conseil municipal décide de maintenir la tarification comme présentée ci-dessus.

**11 voix pour**

#### **4/ Tarifs des repas à la cantine :**

**Délibération no 34-2026 :** Le Maire expose que conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer les prix des repas servis aux élèves.

Vu la délibération n° 19-2025 en date du 28 mars 2025 portant sur la prise de la compétence restauration scolaire par la commune au 1er septembre 2025 ;

Il est proposé :

1/ Pour les familles qui le souhaitent, une cotisation annuelle de 40 euros permettra d'accéder à un tarif préférentiel par repas. Cette cotisation sera titrée en septembre 2026.

2/ De fixer les tarifs des repas dans les proportions suivantes :

REPAS ELEVE PREFERENTIEL = 4,25 € (si cotisation annuelle titrée)

REPAS ELEVE OCCASIONNEL = 6 €

REPAS ADULTE = 9 €

REPAS AUX AGENTS COMMUNAUX ET AUX PROFESSEURS DES ECOLES DU RPI = 6 €

**11 voix pour**

#### **5/ Règlement de la cantine scolaire :**

**Délibération no 35-2026 :** Monsieur le Maire explique que la compétence restauration scolaire a été être prise par la commune à la date du 1er septembre 2025.

Il donne lecture du règlement intérieur. Celui-ci sera mis en ligne sur le site d'inscription des repas pour l'année scolaire.

**11 Voix pour**

#### **6/ Répartition des charges sur le site multiservice :**

**Délibération no 36-2026 :** Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise la consommation en kw de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora. Il convient de procéder à la régularisation de ces charges sur la période du 11 décembre 2024 au 8 décembre 2025. Il explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Hélas, la somme de ces consommations individuelles ne permet pas de retomber sur la consommation globale du site. Mais en les multipliant par un taux moyen du KWH, cela permet de calculer la consommation de chacun. Après calculs, il s'avère que la commune doit rembourser à ses locataires le trop perçu dont le détail est pour la période :

BOURCIER Benoit Boulanger :

\* chauffage : le locataire a versé 50 € x 12 mois = 600 € et le cout réel est de 350.24 € soit 249.76 € de différence

\* entretien pompes à chaleur : le locataire a versé 15€ x 12 mois = 180 € et le coût réel est de 211.58 € soit - 31.58 € de différence.

249.76 - 31.58 = 218.18 € versés en trop par le locataire.

LACROIX Pierre Adrien :

\* chauffage : le locataire a versé 40 € x 12 mois = 480 € et le cout réel est de 222.82 € soit 257.18 € de différence

\* entretien pompes à chaleur : le locataire a versé 10€ x 12 mois = 120 € et le coût réel est de 105.79 € soit - 14.21 € de différence.

257.18+14.21 = 271.39 € versés en trop par le locataire.

PERRIN Nadège ( en location depuis mai 2025 à novembre 2025 ) :

\* chauffage : la locataire a versé 30 € x 7 mois = 210 € et le cout réel est de 81.68 € soit 128.32 € de différence

\* entretien pompes à chaleur : la locataire a versé 10€ x 7 mois = 70 € et le coût réel est de 61.71 € soit - 8.29 € de différence.

128.32+8.29 = 136.61 € versés en trop par la locataire.

#### **9/ Modification des montants des acomptes versés pour le chauffage (à partir du 1<sup>er</sup> juin)**

**Délibération no 39-2026 :** Lacroix Pierre Adrien 40 euros actuellement à 25 euros

Perrin Nadège 30 euros actuellement à 15 euros

Bourcier Benoit Boulangerie 50 euros actuellement à 35 euros

**11 voix pour**

## **7/ Encaissement d'un don par chèque :**

**Délibération no 37-2026 :** Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 11 mai dernier un chèque de 50 euros de l'association « La Vérité pour Anthony », pour un don pour l'utilisation de la salle de la cantine le 20 mars 2026 pour l'assemblée générale.

**11 voix pour**

## **8/ Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

**Délibération no 38-2026 :** Le Maire donne connaissance d'un courrier de la Direction générale des Finances Publiques de Saône et Loire en date du 30 mars 2026 concernant la Commission Communale des Impôts Directs. Le Maire précise qu'il y a lieu de présenter douze titulaires et douze suppléants.

Le Directeur des Finances Publiques en choisira 6 de chaque lot.

Le Conseil Municipal, après réflexion et à l'unanimité présente les personnes suivantes pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs :

Sophie BALIGAND - Serge BERTILLOT - Caroline BOISSELET - Lionel BONNOT –

Maël COPAIN – Maxime DURY - Thibaut DURY - Didier FENEON - Magali MATHIEU - Brigitte PERNETTE

- Joelle SAMPAIX – Mylène TEYSSIER -

Anne-Marie LAVEDER - Patrice MAILLY - Jean-Marc DURY - Jean-Michel GRUEL - Jean Henri FENEON –

Valérie PILLOUX - Armand BRIGAUD - Valérie AUPECLE - Delphine DUCERF - Jean-Marie

JOBARD – Bernard TROUILLET – Marie-Claire LAHAIX

**11 Voix pour**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-mai :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

### **2/ Avenir de notre école pour la rentrée de septembre 2027 :**

Didier ROUX explique qu'une réunion a eu lieu réunir le jeudi 7 mai à 18h30 pour analyser le sujet en présence des professeurs des écoles du RPI, des membres des commissions écoles, et des deux maires de Lugny et Saint Julien. Un courrier sera envoyé à M CARROT, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Charolles. D'autre part, Didier ROUX donne lecture du retour de la visite la Délégation Départementale de l'Education Nationale (DDEN) du mardi 21 avril.

### **3/ Cimetière : entretien et mise en pots de fleurs :**

Il est rappelé la date du samedi 23 mai à 9h00.

### **4/Bar restaurant :**

Monsieur David QUEVY-LEFEVRE de l'agence CAPUCCIMMO rencontrera la commission « commerce » le vendredi 19 juin à 14h30 à la mairie.

### **5/ Jambon à la Broche :**

Le conseil municipal a décidé de reconduire le jambon à la broche le dimanche 5 juillet.

La commune de Prizy a donné son accord pour participer.

Une réunion de préparation a été fixée le mardi 2 juin à 20h00 à la mairie avec les élus des 2 communes.

### **6/ Demande de Monsieur le Sénateur :**

Pour maintenir un lien direct et régulier avec les élus du Département, Monsieur le Sénateur Fabien Genet souhaite avoir les coordonnées mails et postales de tous les élus de la commune.

Les coordonnées des conseillers qui ont acceptés lui seront envoyées.

### **7 / Commission de contrôle des listes électorales :**

Il convient de précéder à la recomposition de cette commission qui consiste à revoir avant chaque élection ou au moins une fois par année les listes électorales.

Il est demandé de transmettre

1/ au sous-préfet d'arrondissement les noms et prénoms d'un conseiller municipal Titulaire et un suppléant (le maire et les adjoints ne peuvent pas être nommés), et trois délégués de la société civile (un titulaire et un suppléant seront retenus) :

\*Sophie Baligand (titulaire), Mael Copain (suppléant)

\* Anne-Marie Laveder, Denise Tremeaud, Lionel Bonnot

2/ au président du tribunal judiciaire : trois délégués de la société civile (un titulaire et un suppléant seront retenus) :

\* Jean-Marc Dury, Marie-Jo Alloin, Caroline Boisselet

### **8/ Compte rendu du lancement de la saison touristique par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :**

Mercredi 20 mai à 18h00, Magali MATHIEU et Brigitte PERNETTE se sont rendues à Volesvres pour cette cérémonie de lancement (la promotion du tourisme est une compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais).

### **9/ Compte rendu de la réunion du Sydesl :**

Lundi 11 mai à 9h00, Serge BERTILLOT et Didier FENEON se sont rendus à Chatenay pour l'installation du Comité Territorial du Brionnais du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire.

### **10/ Coin propre :**

Serge BERTILLOT et Didier FENEON ont rencontré Monsieur GRUMEL (chef du service Gestion et Valorisation des déchets) de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Il est envisagé d'agrandir l'espace. Possibilité de demander des containers supplémentaires lors de manifestations.

### **11/ Qualité de l'eau :**

Une réunion publique avec Veolia, le cabinet Secundo, le Syndicat des Eaux du Brionnais et les élus de la Commune va avoir lieu un jeudi soir et ce pourrait être très prochainement (mois de juin).

### **12/ Formation 1<sup>er</sup> secours pour les agents communaux :**

Didier ROUX, maire, présente un devis de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône et Loire pour la formation des 10 agents pour 684.80 € TTC.

Le coût de la rémunération de cette journée de travail serait de 1 100.00 € environ.

Le conseil municipal donne son accord.

### **13/ Course cycliste « La Bernard Thévenet » :**

Elle traversera la commune le samedi 30 mai entre 9h et midi.

Elle arrivera de Lugny les Charolles et prendra la direction d'Amanzé.

Les habitants à proximité du passage auront un mot dans leurs boîtes aux lettres pour éviter les véhicules dans la plage horaire de passage.

### **14/ Compte rendu de la réunion SIVU Refuge Fourrière :**

Mercredi 20 mai à 19h00 à Digoin, Thibaut DURY s'est rendu à la réunion et fait le CR de cette réunion.

### **15/ Devis signés :**

- 3<sup>ème</sup> caveau-urnes dans le cimetière : 564 € HT
- Electrification garage de la Médiagora : 901 € HT

Ces travaux avaient été budgétés.

### **16/ Bus pour le collège :**

Les CM de l'école de notre RPI se sont rendus au Collège à Charolles le lundi 18 mai pour la journée.

Monsieur le Maire avait donné son accord pour le devis du transport de 90 € TTC (dépense prévue au Budget).

### **17/ Elections sénatoriales :**

Dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, les conseils municipaux sont appelés à procéder, **le vendredi 5 juin**, à l'élection du délégué et des suppléants chargés de participer au collège électoral sénatorial.

L'heure de la réunion est arrêtée à 18h30.

### **18/ Devis pour isolation du logement communal du site médical :**

Deux devis sont présentés.

Le devis de l'entreprise Tillier de 2 615 euros TTC a été retenu.

### **19/ Réflexion sur terrain à bâtir dans le pré de la Serve :**

Commencer à réfléchir sur l'aménagement possible du terrain du pré de la Serve.

### **20/ Cantine :**

Compte rendu de la réunion du 19 mai avec Marie-Christine, Thomas, Romuald, Catherine et Magali MATHIEU : Thomas a besoin de matériel pour la préparation et le transport de ses repas.

Le conseil donne son accord pour un budget de 500 euros maximal.

### **Questions diverses :**

#### **1/ Grand ciné 2026 :**

Le film retenu est le peuple migrateur pour le 16 juillet au soir.

#### **2/ Naissance sur la commune :**

Le 16 mai 2026, naissance de Arthur dans le foyer de Julien FENEON et Fanny PLURIEL.

#### **3/ Programmation d'une réunion pour la présentation de la phase 3 du schéma d'assainissement :**

Est fixée une réunion le 03 juillet 2026 à 10h00

#### **4/ Programmation du repas annuel du conseil municipal :**

Option sur le 24/07/2026

La séance ordinaire du jeudi 21 mai 2026 est levée à 00h11.

### **Prochaine réunion de Conseil Municipal :**

**Vendredi 5 juin 2026 à 18h30**

**Vendredi 26 juin 2026 à 20h30**

**SAINT JULIEN DE CIVRY**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 21 MAI 2026 A 20H30**

Didier ROUX

Serge BERTILLOT

Magali MATHIEU

Didier FENEON

Sophie BALIGAND

Maël COPAIN

Maxime DURY

Thibaut DURY

Brigitte PERNETTE

Joëlle SAMPAIX

Mylène TEYSSIER

Caroline BOISSELET

Lionel BONNOT

Procuration : Mylène TEYSSIER à Magali MATHIEU